

ELEVAGE DE CHEVAUX DE TRAIT ARDENNAIS

CONDITION DE RÉUSSITE DU PROJET

Temps de travail	Faible
Investissement	Relativement faible hors maîtrise du foncier
Compétences	Technicité importante autour du poulinage et de la reproduction

CONTEXTE LORRAIN

La Lorraine fait partie intégrante du berceau de race du cheval ardennais.

La Lorraine détient :

- 30 % du cheptel poulinières (400)
- 20 % du cheptel d'étalons (45)
- 2,8 juments par élevage.

Le concours national de la race se déroule tous les ans à Vittel (88).



DONNÉES GÉNÉRALES

Origine

L'Ardennais serait un descendant du cheval de Solutré, l'une des plus anciennes races de chevaux de trait en France.

Dès l'époque romaine, il est utilisé pour les besoins de la guerre ou de l'agriculture.

Morphologie

Le standard actuel de la race est actuellement le suivant :

- taille : 1,62 m pour les mâles.
1,60 m pour les femelles.
- poids à la naissance : 50 à 80 kg.
- poids adulte : 700 à 1 000 kg.

Robe : baie ou baie granité (ou rouanne), éventuellement alezane, gris fer ou alezan granité (ou aubère).

Zone d'élevage

L'Ardennais est élevé en race pure dans le quart Nord-Est de la France, régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.

Il est aussi présent dans d'autres massifs montagneux, tels que le Massif Central et les Pyrénées.

Effectifs nationaux

- Environ :
- 750 immatriculations par an.
 - 1 500 juments mises à la saillie par an.
 - 220 étalons en activité.
 - 520 éleveurs.

Débouchés

- Environ 80 % des débouchés sont assurés par la boucherie pour les poulains ardennais :
 - dont 80 % sont exportés, en majorité vers l'Italie, en vif. Les organisations de producteurs réalisent l'allotement avant exportation.
 - les 20 % restants alimentent en majorité les boucheries chevalines et, dans une moindre mesure, les rayons boucherie des grandes et moyennes surfaces. (A titre de projet, Carrefour souhaiterait développer une filière qualité tracée "cheval français").
- Les éleveurs vendent environ 15 % de leurs poulains pour la reproduction (la Lorraine est à ce titre bien placée sur le marché des reproducteurs avec quelques élevages de pointe).
- Seulement 5 % de la production est dirigée vers l'équitation de loisir (l'attelage) ou de travail (débardage).

Marché de la viande chevaline

- Deux filières qui coexistent et s'ignorent :
 - la filière d'importation assure 90 % de la consommation française (viande foraine Amérique du Nord et du Sud, secondairement en vif, de Pologne).
 - la filière de production française (chevaux lourds et chevaux de selle de réforme) surtout orientée vers les exportations en vif (stagnation vers l'Italie, augmentation des échanges avec la Belgique et l'Europe du Nord).

- Les prix français début 2006 (source Office de l'Élevage) :
 - Prix des animaux jeunes en races lourdes de 2,40 à 2,80 € HT/kg carcasse net
 - Prix moyen des chevaux d'âge en races lourdes (réformes) 1,90 € HT/kg carcasse net
- Poids de carcasse :
 - poulain 10-12 mois : 300 kg net
 - poulain 18 mois : 400 kg net

Marché des reproducteurs

Les reproducteurs sont vendus à partir de l'âge de 2 ans, mais la majorité, que ce soit mâles ou femelles, est commercialisée à l'âge de 3 ans :

- les mâles sont vendus de 1 500 à 3 000 €
- les femelles sont vendues de 1 500 à 2 500 €

Il existe des opportunités de vente de reproducteurs à l'export.

Marché du cheval de loisir

Même s'il concerne un petit débouché, la valorisation en cheval de loisir est très intéressante, malgré les frais de débouillage qui viennent s'ajouter aux frais de production.

Un cheval de trait mis "dans les brancards" se négocie entre 2 000 et 3 000 €.

Qualité de la race

Très grande rusticité et sobriété, malgré sa grande force, le cheval de trait ardennais est très docile.

Reproduction

Techniquement, la reproduction des femelles est possible à partir de 2 ans, mais la majeure partie est mise à la reproduction à 3 ans. Les mâles ne sont agréés à la reproduction qu'à partir de 3 ans.

Les techniques de monte sont les suivantes : monte en liberté, monte en main (étalon tenu à l'écart des juments), insémination artificielle en sperme frais, rarement en sperme congelé. (Fertilité de 75 à 80 % en fin de saison de monte).

La gestation dure de 320 à 360 jours. La mise-bas ou poulinage reste un moment crucial de l'élevage de ce type de chevaux. Le poulain pèse de 50 à 80 kg à la naissance.

Un très grand nombre de pertes est constaté entre la naissance et le 15^{ème} jour. (Productivité numérique de 55 à 60 %).

Chargement

Un cheval adulte consomme de 1,5 à 3 kg de MS par jour et pour 100 kg de poids vif, soit :

- . 7 kg de MS par jour pour un cheval de 2 ans à l'entretien,
- . jusqu'à 15 kg de MS par jour pour une jument au 3^{ème} mois d'allaitement.

Il faut de 4 à 5 tonnes de MS par an pour nourrir une jument adulte, soit environ 1 ha avec une fertilisation azotée réduite.

Il faut retenir un chargement moyen de 1 UGB/ha en conditions extensives (l'UGB est constituée d'une jument pleine suivie).

Pâturage mixte

Le pâturage mixte bovins-équins est une association bénéfique au pâturage. Les deux espèces sont complémentaires à plusieurs titres :

- elles ne consomment pas tout à fait les mêmes types de végétation.
- elles ne présentent pas les mêmes besoins alimentaires au même moment.
- elles ne sont pas gênées par les déjections et les refus de l'autre.
- il y a un effet de dilution du parasitisme spécifique à chaque espèce.

L'équilibre au pâturage dans les zones herbagères de l'Est de la France est de 1 UGB équine pour 5 à 6 UGB bovines ou 5 UGB équines pour 1 UGB bovine, dans la limite d'un chargement de 1 à 1,2 UGB par ha.

Traitement sanitaire

La rusticité du Trait Ardennais facilite son entretien. Comme tous les équidés, il est sensible aux parasites du pâturage ; leur impact peut être limité par des conditions extensives et du pâturage tournant ou mixte.

Il existe des antiparasitaires adaptés à chaque situation, mais attention car chaque produit ne dispose pas d'un délai d'attente "viande" dans son autorisation de mise sur le marché (AMM), rendant impossible la destination en boucherie des équidés ayant reçu ces traitements.

Alimentation

Comme tout herbivore, la ration principale est constituée d'herbe pâturée pour l'essentiel.

Les constituants de la ration sont sensiblement identiques aux bovins, hormis l'utilisation des fourrages humides à faible teneur en matière sèche.

De l'enrubannage à + de 65 % de MS peut cependant être distribué aux chevaux.

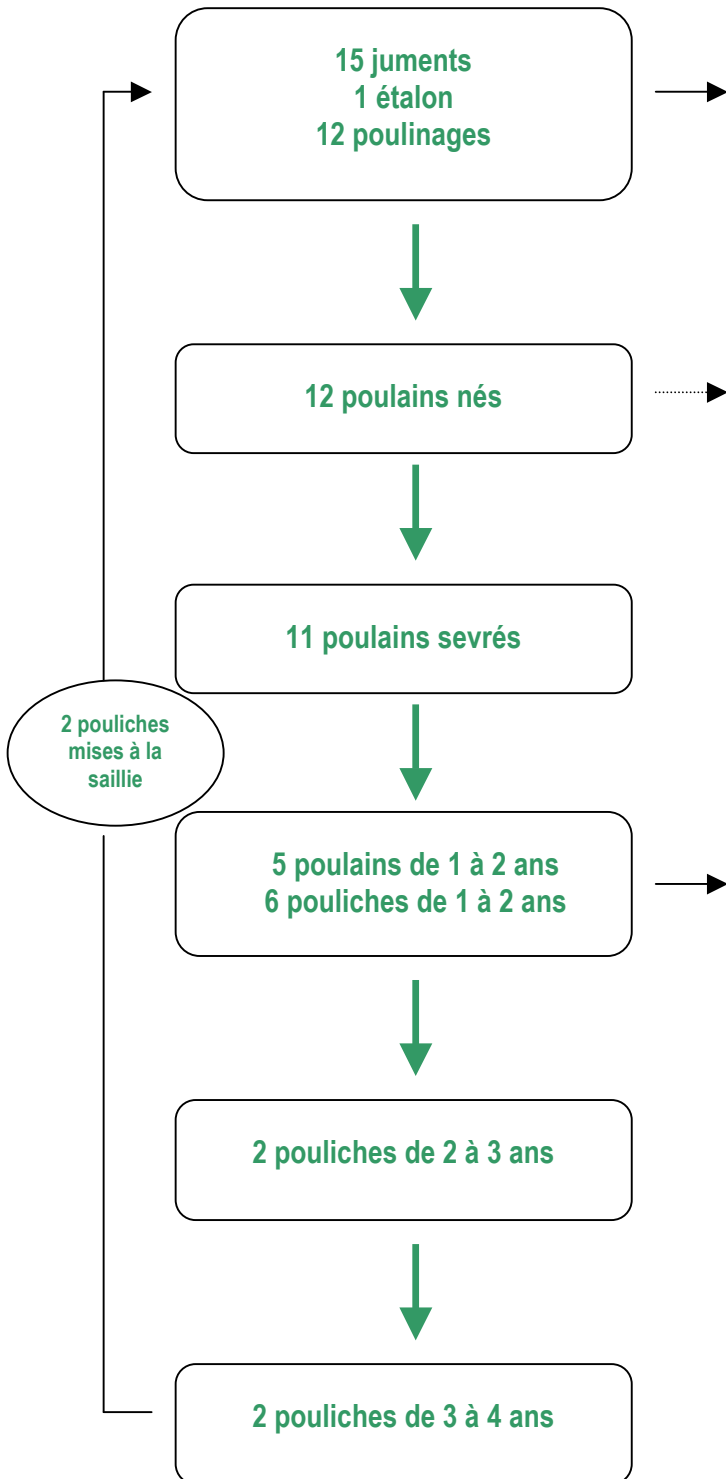
Ration-type hivernale : alimentation sèche foin-paille.
très peu de concentrés.
(Ration moyenne : 13 kg MS/jour).

Manipulation et contention

La contention et les moyens de transport sont sensiblement identiques à ce qui est utilisé en élevage bovin allaitant. Pour ceux qui souhaitent valoriser des reproducteurs ou des chevaux de loisir, la manipulation doit être plus soignée pour permettre un abord et un contact facile. Le jeune cheval doit alors être "éduqué".

Cheptel équin

Le cheptel en vitesse de croisière



Les ventes annuelles

2 juments de réforme
825 kg vif
+ 1 perte tous les ans

1 perte

5 poulains de 13 mois
530 kg vif (à jeun)
4 pouliches de 17 mois
570 kg vif (à jeun)

Situation optimale

RÉGLEMENTATION

Identification des équidés et réglementation sanitaire

Tous les équidés sont concernés par le Registre d'Elevage (s'ils sont destinés à l'alimentation humaine) : il en résulte le respect de la réglementation sur l'identification et l'enregistrement des différents traitements dans un carnet sanitaire.

Chaque naissance doit être déclarée ; il en résultera l'obtention d'un numéro SIRE (Système d'Identification Répertoire des Equidés), l'établissement d'un document d'accompagnement contenant le signalement, ainsi que la pose d'un transpondeur électronique, dont le numéro (différent du n° SIRE) est rapporté sur le document d'accompagnement.

Le SIRE est un service des Haras Nationaux.

Chaque détenteur d'équidés est tenu d'établir un registre comprenant la liste des équidés présents et leurs différents mouvements.

Transport

Un texte est en cours de rédaction au Parlement Européen concernant le transport des animaux : le projet de texte concernant les chevaux a été rejeté par la FNC (Fédération Nationale du Cheval) : affaire à suivre.

INVESTISSEMENT

Cheptel

- reproducteur mâle : 1 500 à 4 000 €
- reproducteur femelle : 1 500 à 4 000 €

Bâtiment

- abris de pâture : 80 à 100 €/m²
 - bâtiment (type bovin) : 200 à 300 €/m²
- Il faut compter environ 10 m² par cheval.

Clôtures

De 2 à 4 €/mètre linéaire.
Il faut préférer la clôture électrique aux autres types de clôtures. Les clôtures pour bovins peuvent être utilisées, mais renforcées d'un fil électrique écarté de 20 à 30 cm.

MAIN-D'ŒUVRE

Il n'existe pas de niveau minimum de formation ou de capacité minimale.

Cependant, il faut être relativement "performant" en ce qui concerne le poulinage et la reproduction. Savoir observer ses animaux est primordial, notamment au pâturage.

Au niveau du travail en élevage, il faut considérer 50 à 80 heures par an par jument suivie.

Aides à l'installation

Une activité d'élevage équin peut parfaitement être éligible aux aides à l'installation et donc permettre au nouvel installé de bénéficier de la DJA, du PJA, au niveau régional de la PRI et, selon le dispositif départemental, d'aides du Conseil Général.

Les bâtiments équins sont éligibles au Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage.

Primes d'encouragement à l'élevage équin

Primes variant selon les notes obtenues en concours de modèle et allures.

MAE : races équines menacées.

Dossier instruit par ADASEA, 153 € par jument.

Conseil Régional

Aide de 100 € par poulain né et immatriculé en race pure. (Ce dossier est instruit par l'ADECLOR sur les éléments fournis par l'UECRA) + 50 € par poulain de 2 ans présenté en concours local par son naisseur.

Pour le montage des dossiers, contacter les conseillers agricoles des Chambres d'Agriculture.

Autres

La détention d'au moins 1 UGB équine en zone défavorisée rend éligible à l'ICHN toute exploitation possédant 3 UGB au total.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

En production de viande chevaline

Tirée de la brochure "Vivre avec des chevaux Ardennais dans l'Est" – Réseaux Eleveurs de chevaux – 6 savoir-faire mis au point chez des éleveurs de l'Est de la France – Edition Février 2001 – CA 08-52.

Cas-type n° 4

Zone herbagère : système naisseur charolais et production de poulains de 13 à 18 mois à partir de juments ardennaises.
Une famille sur 125 ha d'herbe – 65 vaches allaitantes charolaises – 15 juments ardennaises.
Le cheptel équin : 28 UGB (total : 138 UGB).

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 1999*

Produits équins

Produits équins **12 180 €**

1,8 juments de réforme	825 kg x 1,04 €/kg =	1 544
moins-value sur étalon		- 153
5 poulains de 13 mois	530 kg x 1,35 €/kg =	3 575
4 pouliches de 17 mois	570 kg x 1,32 €/kg =	3 006
Primes	150 €/UGB	= 4 208

Charges

Charges opérationnelles **3 310 €**

comprenant : alimentation, frais de reproduction
frais vétérinaires, frais de maréchalerie

Données générales de l'exploitation

Produit brut **87 500 €**

Charges totales	51 150 €
EBE	36 350 €
EBE / PB	42 %

Marge brute

590 €/jument mise à la reproduction

* Données réactualisées en 2007-2008

FORMATION

Cycle court et/ou cycle long

- A titre initial :
 - BEPA élevage équin.
 - Bac Professionnel Activités hippiques et élevage équin.
- Professionnelle adulte :
 - BPREA élevage équin.

Adresses lorraines

- CFPPA – 22, rue du Docteur Grosjean – 88500 MIRECOURT – Tél : 03 29 37 49 77
- Centre Equestre du Toulinois – 765, rue Maurice Bokanowski – 54200 TOUL – Tél : 03 83 43 25 29
- Lycée Agricole – 40, rue de Strasbourg – 57170 CHATEAU SALINS – Tél : 03 87 05 12 39
- Maison Familiale Rurale Les 4 Vents – 3, rue d'Alsace – 88160 RAMONCHAMP – Tél : 03 29 25 02 06
- Lycée Agricole de Meurthe et Moselle – Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE – Tél : 03 83 18 34 00

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fiche réalisée avec les informations de :

- **Yannick LADONNET** – Conseiller spécialisé équin à la Chambre Départementale d'Agriculture des Vosges – EPINAL.
Tél : 03 29 29 23 23 – Fax : 03 29 29 23 60
- **Claire DOUBRE** – Animatrice de l'UECRA (Union des Eleveurs de Chevaux de Race Ardennaise) à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Marne – CHAUMONT.

Bibliographie

Brochure : Vivre avec des chevaux ardennais dans l'Est – Réseaux éleveurs de chevaux – Institut de l'Élevage – Février 2001 – 6 cas-typés.

Fiches techniques : Utiliser et gérer l'herbe pour l'alimentation du cheval – Institut de l'Élevage – 1999 – 36 fiches techniques.

Internet

www.ardennais.org
www.haras-nationaux.fr
www.ofival.fr

Adresses utiles

UECRA

Union des Eleveurs de Chevaux de la Race Ardennaise
Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Marne
26, rue du 109^e R. I. – 52011 CHAUMONT Cedex
Tél : 03 25 35 03 32 – Fax : 03 25 35 39 05
e-mail : cdoubre@haute-marne.chambagri.fr

ADECLOR

Association des Eleveurs de Chevaux de Lorraine
1, rue Léon Bocheron – 54110 ROSIERES AUX SALINES
Tél / Fax : 03 83 30 62 50
e-mail : adeclor@wanadoo.fr

Haras National de Rosières aux Salines

1, rue Léon Bocheron – 54110 ROSIERES AUX SALINES
Tél : 03 83 48 14 18 – Fax : 03 83 46 91 70

Les Haras Nationaux

B. P. 3 – 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex
Tél : 08 11 90 21 31 – Fax : 05 55 73 94 83
info@haras-nationaux.fr
www.haras-nationaux.fr

Institut de l'Élevage

9, rue de la Vologne – B. P. 1047 – 54520 LAXOU
Tél : 03 83 93 39 10 – Fax : 03 83 93 39 11